

**Nombre de  
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 21

Pour : 21

Date de la convocation : 01/02/2023

Séance du 7 février 2023

Délibération 2023 – 07/02/23-05

L'an deux mil vingt-trois le 07 février

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

**PRESENTS :**

GIVORD Alain	DESMARIS Elodie	GIVORD Jean-Louis
DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude	LAURENT Michèle
TRONCY René	PERROUD Marie-Françoise	DUBOIS Françoise
DUMARAIS Serge	GABILLET Guy	TRESSELT Nadine
NIZET Cécile	MIGNOT Catherine	LEQUEUX Sébastien
YUKSEL Ufuk	RAVOUX Christian	TROUILLOUX Caroline

*Absent(e) excusé(e) :* CARJOT Jean-François, BERTHOUD Françoise, THIBERT Karine, GREGOIRE Cédric, DESRAYAUD Alexandre

*Pouvoirs :* Cédric GREGOIRE donne pouvoir à Cécile NIZET, Françoise BERTHOUD donne pouvoir à Elodie DESMARIS, Karine THIBERT donne pouvoir à Claude RABUEL

*Secrétaire de séance :* Catherine MIGNOT

**Objet : Intégration de l'éclairage Rue Germaine Mazuy dans le parc de l'éclairage public communal**

Accusé de réception en préfecture  
001-210104576-20230207-07-02-23-05-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2023  
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Signature  
Le Maire  
**Alain GIVORD**

Le Conseil,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion de l'éclairage public par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-Communication de l'Ain) à Bourg-en-Bresse, celui-ci propose à la commune d'intégrer l'éclairage du secteur du lotissement Rue Germaine Mazuy (LOGIDIA) dans le parc de l'éclairage public communal.

La commune confirme son engagement à financer les frais de fonctionnement de l'éclairage de ce lotissement

Selon la demande de LOGIDIA

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de solliciter le SIEA pour la rétrocession de l'éclairage du lotissement Route Germaine Mazuy dans le parc communal public, afin de procéder à son intégration dans le Système d'Information Géographique (SIG) par le SIEA ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...  
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

13 FEV. 2023

**Adopté à l'unanimité  
Pour extrait certifié conforme  
Le-Maire  
Alain GIVORD**

